

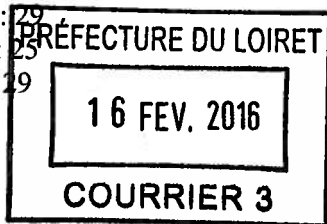
Séance du 5 février 2016

n°16-01

Question n°1.1
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29
Présents : 25
Votants : 19



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 29 janvier 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Convention de mise à disposition de l'appareil EUROLASER avec la Commune de Chateaufort-sur-Loire.

Une convention avec la Ville de Chateaufort-sur-Loire a été signée le 1^{er} mars 2015 pour la mise à disposition d'un cinémomètre de type EUROLASER, qui permet d'effectuer des mesures de vitesse afin de vérifier les conditions de circulation des usagers.

Considérant que la Ville souhaite poursuivre les contrôles de vitesse pour lutter contre l'insécurité routière,

Considérant que la Ville de Chateaufort-sur-Loire est favorable pour renouveler la convention de mise à disposition de leur appareil EUROLASER avec la Ville de La Ferté Saint-Aubin, dans des conditions satisfaisantes pour la ville,

Considérant enfin que le prêt est consenti pour une durée de douze semaines par an, soit par deux semaines tous les deux mois, pour un montant de 75 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition de l'appareil EUROLASER avec la Commune de Chateaufort-sur-Loire pour une période de un an à compter du 1^{er} mars 2016, et **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

Le Maire
Constance de PÉLICHY



Séance du 5 février 2016

n°16-02

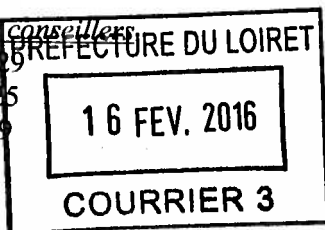
Question n°1.2
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 16

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 29 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a ainsi transmis aux Maires de la Communauté de Communes le projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux délibèrent pour donner leur avis avant le 31 mars 2016.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires lors d'un prochain Conseil communautaire.

Ce premier schéma permet de reprendre l'ensemble de la démarche de mutualisation construite depuis la création de la Communauté de communes en 2006, et d'avancer plusieurs pistes de réflexion pour la faire évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 absentions (Mesdames Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU),

EMET un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, tel que présenté par son Président.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Signature of Constance de PÉLICHY, Maire.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 16 février 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-03

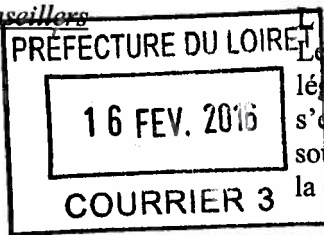
Question n°2.1
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29



Le 16 An Deux Mil Seize, le 5 février 2016
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 29 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015 du budget principal.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (article L 2312-1 CGCT), le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 février 2016,

Le Conseil Municipal, A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

A handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a coat of arms and the text 'LA FERTE SAINT AUBIN' and 'LOIRET'.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 16 février 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-04

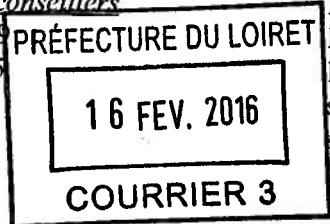
Question n°2.2
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 29 janvier 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de

la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 février 2016,

Le Conseil Municipal, A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 16 février 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-05

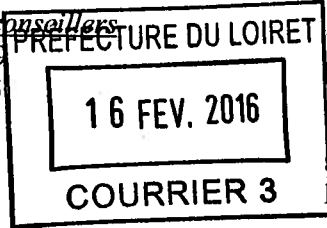
Question n°2.3
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

également convoqué le 29 janvier 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de

la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015 du budget annexe de l'eau.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 février 2016,

Le Conseil Municipal, A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 16 février 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-06

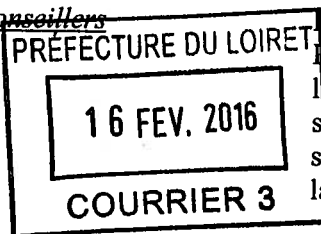
Question n°2.4
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 29 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2015 du budget annexe camping.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire avant l'examen du budget primitif par le Conseil municipal. Il est organisé dans un délai de deux mois précédent cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 février 2016,

Vu les travaux de la commission des finances réunie le 3 février 2016,

Le Conseil Municipal, A PRIS ACTE de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Maire
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 16 février 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-07

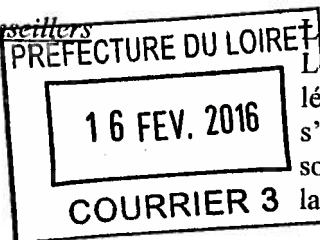
Question n°2.5
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29



An Deux Mil Seize, le 5 février 2016
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 29 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Demande de subvention à titre de la DETR 2016, pour le dossier relatif à la réhabilitation du BAF.

Le Bassin d'Apprentissage Fixe (BAF) est une structure sportive municipale, construite dans les années 70 suite au projet national des « 1000 piscines ». Depuis la réalisation du Complexe aquatique du Cosson, établissement communautaire ouvert depuis le 29 juillet 2014, le BAF est désormais fermé. C'est pourquoi la municipalité souhaite mettre en œuvre un projet de requalification de cet espace, pour répondre aux attentes des pratiquants, et proposer en particulier, aux associations sportives et de loisirs, des espaces adaptés.

Dans le cadre de cette réhabilitation, la commune souhaite demander une subvention à la DETR au titre de l'année 2016. Le montant estimatif global des dépenses liées à l'opération de réhabilitation de ce bâtiment s'élève à 1 165 584€ HT, détaillé comme suit :

Démolition des bâtiments existants : 75 000€ HT

Maitrise d'œuvre :

-Tranche ferme : 62 384€ HT

-Tranche conditionnelle : 18 400€ HT

Travaux :

-Tranche ferme : 779 800€ HT

-Tranche conditionnelle : 230 000€ HT

Le montant sollicité auprès de la DETR, ne porte que sur les tranches fermes et la démolition, avec un autofinancement de la Commune de minimum 20 %.

Il est donc sollicité 30% de 917 184€ HT, soit 275 155,20€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention à la DETR (d'un taux de 30% soit un montant de 275 155,20€ HT) et de signer les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Le Maire

Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 16 FEB. 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-08

Question n°2.6
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

PRÉFECTURE DU LOIRET

16 FEV. 2016

COURRIER 3

L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 29 janvier 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de

la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Liste des marchés passés durant l'année 2015.

Au cours du premier trimestre 2016, chaque collectivité doit publier la liste des marchés conclus en 2015 en les classant conformément à l'arrêté du 21 juillet 2011.

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
travaux de fournitures et pose de jeux extérieurs au restaurant scolaire	07/04/2015	AQUARELLE L'ART DU JEU	91670	36 000,00 €
travaux d'étanchéité de la toiture terrasse Sud, de l'Espace Madeleine Sologne (EMS)	20/07/2015	3MOV	45240	35 998,92 €
installation et pose d'un élévateur au centre technique municipal	15/04/2015	OTIS	92400	20 994,50 €
installation d'une borne escamotable	06/11/2015	CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE CITEOS	45400	19 000,00 €
mise en accessibilité piétonne rue des Prés Fleuris et au Cimetière des Portes Vertes	21/10/2015	TRAVAUX PUBLICS VAL DE LOIRE	45640	54 711,12 €

MARCHES DE 90 000 à 5 186 000 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
travaux de câblage à l'hôtel de ville et à la MASS	15/07/2015	CRS	45760	92 116,17 €

MARCHES DE FOURNITURES
MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC
achat d'une tondeuse auto-portée	16/07/2015	VAL EQUIPEMENT	45650	26 400,00 €
achat de mobilier scolaire et pédagogique pour le restaurant scolaire	24/04/2015	YVES OLLIVIER (LOT 1) / MANUTAN (LOT 2)	45141 79074	58 700,66 €
fournitures scolaires et de loisirs	11/12/2015	NLU PAPETERIES LA VICTOIRE ACIPA	89470 59337 43120	marché à bon de commande
fourniture de matériels et d'équipements de signalisation verticale	18/09/2015	LACROIX SIGNALISATION	44801	marché à bon de commande

MARCHES DE 90 000 à 207 000 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC annuel
fourniture et acheminement d'électricité des sites profilés de puissance supérieure à 36KVA	21/12/2015	EDF	37206	103 014,41 €

MARCHES DE SERVICES
MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES				
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	montant TTC annuel
service de transport scolaire	21/10/2015	ANDESQUARD	45240	marché à bon de commande
service de conception et d'impression des documents institutionnels	18/09/2015	ENOLA CONCORDANCES AECF	45160 45160 57310	marché à bon de commande
fourniture et acheminement de gaz naturel	02/12/2015	GAZ DE BORDEAUX	33075	BPU suivant consommation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente liste, recensant l'ensemble des marchés publics passés au cours de l'année 2015.

Le Maire
 Constance de PÉLICHY

PRÉFECTURE DU LOIRET
 16 FEV. 2016
 COURRIER 3

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le 16 Février 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-09

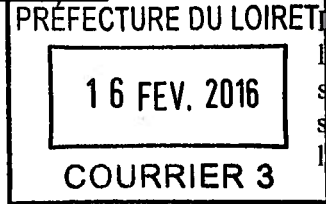
Question n°3.1
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 29 janvier 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de

la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Convention de prestations de services 2016 sur le complexe aquatique communautaire.

Le fonctionnement du Complexe aquatique communautaire nécessite des interventions techniques irrégulières et ponctuelles, ne pouvant être réalisées par le personnel de l'établissement. Le personnel technique de la commune est compétent pour réaliser ces interventions annuelles assimilables à des prestations facturables à la Communauté de communes. Il s'agit de travaux relatifs aux métiers du bâtiment, espaces verts, technique sons et lumière.

Selon le Conseil d'Etat, aucun texte ni aucun principe ne s'oppose à ce qu'une collectivité territoriale se porte candidate à un contrat de commande publique passé par une autre personne publique. Il rappelle cependant que, comme toutes les actions que ces collectivités sont compétentes pour assumer, cette candidature est soumise à la condition d'être justifiée par un intérêt public local. Le Conseil d'État juge que tel est le cas si la candidature de la collectivité constitue le prolongement d'une mission de service public dont la collectivité ou l'établissement public de coopération a la charge. (CE, 30 décembre 2014, req n° N° 355563).

Pour 2015, la commune avait d'ores et déjà proposé ses services à la communauté de communes. Les services de la ville sont ainsi intervenus 231 heures sur le Complexe et les prestations ont été facturées à hauteur de 5 768 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, dans la continuité de 2015 et dans les mêmes conditions, à répondre à la commande publique identifiée par la communauté de communes, pour l'année 2016, pour des prestations techniques (métiers du bâtiment, espaces verts, technicien sons et lumière), d'un montant annuel inférieur à 7 500 € TTC, facturé au regard du coût supporté par la commune.

Le Maire
Constance de PÉLICHY



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

16 février 2016

Séance du 5 février 2016

n°16-10

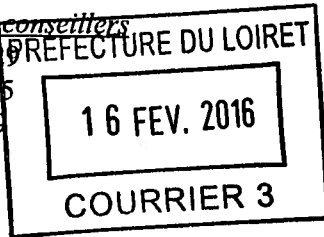
Question n°3.2
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 2015

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 29 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Recrutement d'agents contractuels sur emplois saisonniers.

Il convient de procéder au recrutement des 2 emplois saisonniers pour la Direction des Services Techniques et de l'Urbanisme pour une durée de 6 mois.

- 1 emploi partagé entre la régie voirie et la régie bâtiment
- 1 emploi pour la régie des espaces verts

Ces agents non titulaires auront pour mission d'effectuer les travaux d'entretien de premier niveau en renfort des équipes. Ils seront recrutés par référence au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, 1^{er} échelon, IB 340, IM 321 sous contrat à durée déterminée de 6 mois pour un accroissement saisonnier des activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions susmentionnées, et **AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à signer les contrats correspondants.

PRECISE QUE les crédits seront prévus au BP 2015 – Chapitre 012- 64131.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

16 février 2016

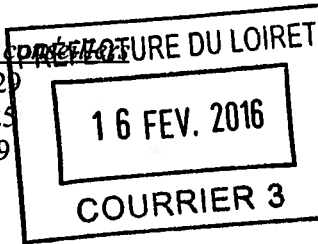


Séance du 5 février 2016

n°16-11

Question n°3.3
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers
Exercice : 20
Présents : 25
Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016
Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 29 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe auprès de l'Harmonie Municipale.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Il est rappelé que l'Harmonie Municipale a pour but notamment de participer à la vie artistique de la Collectivité par l'exécution de concerts publics, de participer aux manifestations municipales et officielles.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à hauteur de 14h/ semaine pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2016

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

16 février 2016

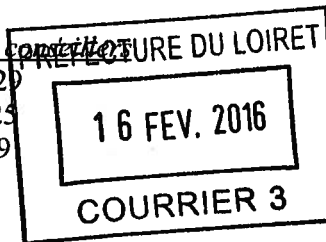


Séance du 5 février 2016

n°16-12

Question n°3.4
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers
Exercice : 2015
Présents : 25
Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 29 janvier 2016
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Protection complémentaire santé.

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du 12-166 en date du 20 décembre 2012, par laquelle la ville de la Ferté Saint-Aubin a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du LOIRET en date du 18 juin 2013 autorisant la signature de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire;

Par délibération n° 13-125 du 25 septembre 2013, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation sur les risques santé et prévoyance, négociée par le Centre de gestion. La commune a par ailleurs décidé que la participation à ce dispositif s'élèverait à :

- 7 € brut / mois / agent pour le risque santé
- 1 € brut / mois / agent pour la prévoyance (maintien de salaire avec prise en compte du régime indemnitaire)

Vu l'avis du CT en date du 16 novembre 2015,

Considérant notamment le nombre limité d'adhésions à la garantie maintien de salaire, alors que l'absence d'assurance dans ce domaine peut avoir des conséquences sociales importantes pour les agents concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} février 2016, sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé, pour :

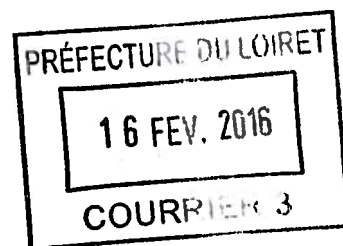
- **le risque santé**, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : **8 € brut**
- **le risque prévoyance**, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (niveau 1 : maintien de salaire avec régime indemnitaire) : **8 € brut**

PRECISE que les autres dispositions de la délibération n° 13-125 du 25 septembre 2013 demeurent inchangées.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

16 Février 2016

Le Maire
Constance de PÉLICHY



Séance du 5 février 2016

n°16-13

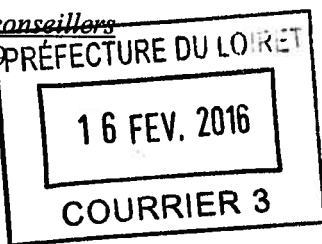
Question n°3.5
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 2015

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 29 janvier 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de PÉLICHY**, Maire de
la Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

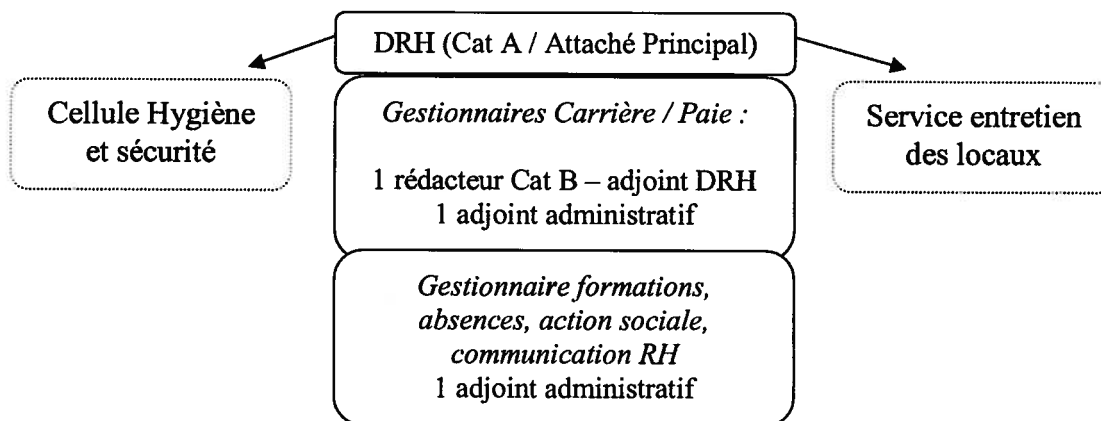
POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Modification du tableau des effectifs : Service Ressources Humaines.

Suite à la mutation au 30 septembre 2015 d'un agent de catégorie C, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, chargé de la carrière et des paies, et adjoint à la DRH. Il est proposé de supprimer ce poste.

L'organisation générale du service des ressources humaines reste toutefois inchangée avec 4 agents. En effet, il s'agit de créer un poste de catégorie A, attaché principal, par délibération du Conseil. Ses missions seront celles de Directeur des ressources humaines. Le service sera organisé comme suit :



La volonté de la ville est de renforcer l'expertise et le rôle de Conseil du service des ressources humaines en augmentant la qualification de nos agents, et mieux répondre aux exigences liées à la mutualisation des services.

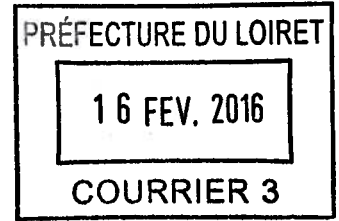
Vu les avis du Comité technique et de la Commission administrative paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs en créant un poste d'attaché principal et en supprimant un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Maire
Constance de PÉLICHY

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 16 FEVRIER 2016



Séance du 5 février 2016

n°16-14

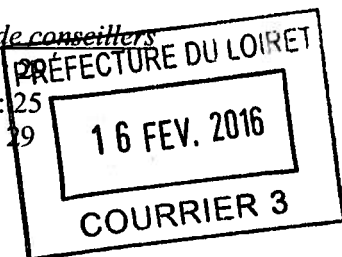
Question n°4.1
Séance du 5 février 2016

Nombre de conseillers

Exercice

Présents : 25

Votants : 29



L'An Deux Mil Seize, le 5 février 2016

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 29 janvier 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Constance de PÉLICHY, Maire de

la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.

POUVOIRS : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD à Monsieur Daniel GAUGAIN, Madame Chloé BORYSKO à Madame Marion CHERRIER, Madame Stéphanie HARS à Monsieur Dominique THENAULT, Madame Isabelle FIDALGO à Madame Géraldine VINCENT.

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine VINCENT.

Objet : Acquisition de la voirie du lotissement du Clos du bourg en vue de son classement dans le domaine public.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU l'avis du service France Domaine en date du 14 avril 2015,
Vu l'avis favorable des copropriétaires,
VU les travaux réalisés par CITEOS,

Le permis groupé pour la réalisation de 8 habitations dénommé « Clos du Bourg » et situé 128 bis, rue du Général Leclerc, a été autorisé le 22 août 2003. La parcelle BK 359 supportant la voirie et d'une surface de 740 m² appartient aujourd'hui aux copropriétaires.

Suite à un état des lieux, des travaux ont été réalisés aux frais des propriétaires par l'entreprise CITEOS.

L'avis du Domaine en date du 14 avril autorise une acquisition par la ville à l'euro symbolique, compte-tenu du transfert de charge. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACQUIERT la parcelle BK 359 pour une surface de 740 m², moyennant le prix de un euro symbolique, en vue de son classement dans le domaine public communal,

AUTORISE Madame Le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents à intervenir,

DIT que cette acquisition sera confiée à l'étude notariale Fertésienne.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 16 février 2016

Le Maire
Constance de PÉLICHY

A blue circular official stamp of the Municipality of La Ferté Saint Aubin, Loiret. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Constance de Péligny".